



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 65881

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les taux de pollution de l'air notés cet été dans la plupart des grandes villes. Très souvent, les feux rouges ne sont pas coordonnés et imposent des arrêts fréquents de véhicules, dont les moteurs continuant à tourner polluent. De même, nombre de conducteurs pour des arrêts momentanés, à caractère personnel et privé, laissent leur moteur en fonctionnement, devant leur garage ou devant des commerces. Il lui demande donc quelles mesures il envisage prendre pour inciter la pose de feux rouges coordonnés et quels moyens de communication il compte mettre en place pour sensibiliser les conducteurs sur la nécessité de stopper le moteur dès l'arrêt de leur véhicule.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'arrêt des moteurs des véhicules aux feux rouges afin de lutter contre la pollution atmosphérique. L'obligation d'arrêter le moteur lors de l'immobilisation temporaire du véhicule à un feu tricolore a été expérimentée en Suisse. Depuis quelques années, cette expérimentation n'a pas été reconduite dans ce pays en raison notamment d'un impact difficile à évaluer sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques. En effet, la remise en route à répétition du moteur, outre le fait qu'elle conduit à une usure prématurée de certaines pièces mécaniques, conduit globalement à une surconsommation de carburant. Par ailleurs, les moteurs d'une puissance importante équipant les poids lourds ou les transports en commun de personnes nécessitent, lorsqu'ils sont froids, un préchauffage à un régime ralenti, véhicule à l'arrêt.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65881

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5289

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7522